



Lycée Professionnel Marius Bouvier
LYCEE DES METIERS DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION

PROCEDURE D'AFFECTATION DES ELEVES APRES LA 3^{ème}
EN SECONDE PROFESSIONNELLE ou CAP AU LYCEE MARIUS
BOUVIER

PROVISEUR
LC
16/17

Affaire suivie par
Laurent CALATRABA
Téléphone
04.75.07.86.50
Télécopie
04.75.07.86.51

Mél :
ce.0070031W
@ac-grenoble.fr

Adresse postale :
69 route de Lamastre
BP 93 - 07301
TOURNON-SUR-
RHONE CEDEX

Tous les élèves bénéficient d'une **décision d'orientation** prise par le chef d'établissement d'origine et doivent faire l'objet **d'une saisie de vœux d'affectation** dans l'application AFFELNET à l'aide de la « Fiche préparatoire à la saisie » (*Annexe 1*).

- Du 22 mai au 16 juin : saisie des candidatures dans AFFELNET lycée par l'établissement d'origine
- Le 30 juin à 14h : Transmission des notifications ou des admissions aux familles (**tour principal**)

Le lycée Marius Bouvier recevra également le 30 juin les décisions d'affectation et prendra contact avec les familles pour le retrait du dossier d'inscription.

ATTENTION :

Les inscriptions auront lieu la semaine du 3 au 7 juillet 2017

Vous trouverez, en *Annexe 2*, des « informations aux candidats souhaitant intégrer un Baccalauréat professionnel « Métiers de la sécurité » ou un CAP « Agent de sécurité » »

Je vous invite à vous rapprocher de votre professeur principal de 3^{ème} ou de votre chef d'établissement pour avoir de plus amples informations sur la procédure d'orientation post-3^{ème}.

Le proviseur



Jeunesse
Éducation
recherche

